

## France

Jeudi 4 mai 17h15 session Room4  
Intervention de Christian Brodhag  
Délégué Interministériel au Développement Durable

Merci M. le président

Pour engager les investissements en économie d'énergie et énergie non fossile, la France a développé un cadre public utilisant l'ensemble des leviers publics, réglementation, fiscalité, mécanisme d'allocation d'économie d'énergie, marchés publics. Elle a aussi mis en place des coopérations privées publiques. Je n'ai pas le temps de les développer ici, mais nous les présenterons jeudi prochain dans un side event.

Je souhaite évoquer le problème économique, il y a trois catégories de financement à mobiliser conjointement :

- La rentabilité intrinsèque des économies d'énergie et du service apporté par l'énergie sur l'ensemble du cycle de vie qui peut relever de financements privés
- Le coût de non-émission de carbone qui peut relever de financements complémentaires du type protocole de Kyoto, marché du carbone ou mécanisme de projet MDP.
- Le coût de l'innovation qui doit être pris en charge par le secteur public, et plutôt par le financement d'aide au développement pour les PVD avec renforcement de capacité

Mais l'organisation de ces combinaisons, et des approches privées/publiques que cela recouvre ne sont pas simples. Elles pourraient être coordonnées dans le cadre des Stratégies Nationales de développement durable qui doivent assurer la cohérence des différentes approches de développement durable. Pour les Pays en développement les Autorités Nationales Désignées du Mécanisme de développement propre doivent évaluer les projets de façon cohérente avec les objectifs de développement durable issus des Stratégies Nationales de Développement Durable. La présente Commission de développement durable doit veiller à la cohérence des approches au niveau des pays notamment les Stratégies Nationales de Développement Durable et les concertations entre les acteurs qu'elles nécessitent, pour assurer la cohérence des différentes politiques vis-à-vis du développement durable.